



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
MAIRIE DE MAREST - SUR - MATZ

ARRÊTÉ 12/2022

**Restriction de circulation rue Bouchoir**

le 28/02/2022

Le Maire de MAREST-SUR-MATZ,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et suivants ;
- Vu les travaux de création d'un branchement EAU et ASSAINISSEMENT
- Considérant qu'il est nécessaire, tant pour la sécurité des usagers que des personnes intervenant sur le chantier, de mettre en place des restrictions particulières de circulation sur cette voie ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Pendant l'exécution des travaux ci-dessus visés qui auront lieu du 14/03/2022 à 08h00 au 30/03/2022 à 16h, le stationnement sera interdit au droit du chantier et la circulation sera alternée.

**ARTICLE 2 :** La signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la Mairie :

- A l'entreprise SUEZ EAU FRANCE
- Aux riverains
- Aux usagers par voie d'affichage

Fait à Marest-sur-Matz le 28/02/2022  
Le Maire - M. Christian LÉPINE

